



MAIRIE DE BELLEFONTAINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 juin 2022

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 17 juin 2022, s'est tenu le 22 juin à 19h30 à l'Espace Jean-Pierre CHERPIN.

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe.

Procurations : TOURATIER Elodie à MORLAND Laure.

Absent : BRASSAC Philippe

Secrétaire de séance : AVIER Thierry

Le Maire ouvre la séance à 19h30. Il informe le Conseil municipal qu'il a reçu les démissions de GRANJON Damien et de MARZI Gilles. Il les remercie pour le travail accompli.

1) Travaux des logements, 4 rue de Ruffey

➤ **Branchements à réaliser et tests d'étanchéité à l'air**

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu à ce jour les devis des différents branchements à réaliser. Ceux-ci seront présentés lors d'un prochain conseil municipal. Par ailleurs, des tests d'étanchéité à l'air du futur Bâtiment sont obligatoires.

Le Maire propose de retenir le devis de l'APAVE pour un coût de 900 € HT. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **Avenant pour pose d'une cuve de récupération d'eau de pluie.**

Afin d'économiser l'eau potable et ainsi s'inscrire dans une démarche de développement durable, le maire propose d'installer devant les locaux techniques une cuve enterrée de 5m².

Il présente le devis de l'entreprise AC bâtiment incluant la fourniture et la pose pour 6 488.50 € HT.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

➤ **Contrat dommages ouvrage**

Cette assurance est obligatoire pour garantir des éventuels problèmes liés à la construction et au bon fonctionnement des ouvrages.

Le Maire propose de retenir le devis proposé par Groupama, l'assureur de la commune. Ce devis s'élève à 14 345.25 € TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle, 6 rue de Ruffey :

Désignation du coordinateur SPS, du bureau de contrôle technique et de diagnostic amiante.

Parmi les devis proposés, le Maire propose de retenir l'offre de l'APAVE, la moins disante :

- Coordinateur SPS : 2 660.00 € HT
- Bureau de Contrôle technique : 5 600.00 € HT
- Diagnostic amiante : 1 900.00 € HT

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Installation de caméras de vidéoprotection, 2^{ème} tranche : demandes de subventions

L'année écoulée, un programme d'équipement du village en caméras de vidéosurveillance avait été établi. Celui-ci visait à équiper les bâtiments publics ainsi que les trois entrées du village.

Dans une première phase avait été installé le poste central et deux caméras en façade de la mairie.

Le Maire présente les équipements possibles pour une deuxième tranche : (la troisième tranche étant alors consacrée aux trois entrées du village)

- Poste église (point haut pour liaison WIFI)
- Une caméra installée au carrefour de l'église
- Trois caméras au niveau des accès des écoles et du futur périscolaire.
- Deux caméras à l'arrière de la mairie (dont une offerte par l'entreprise ACS2)

Les coûts prévisionnels seraient ainsi répartis :

	Entreprises	Montants (HT)
Fourniture et pose des équipements	ACS 2	13 389.00 €
Raccordement électrique aux écoles et périscolaire	URBANO	2 500.00 €
Raccordement électrique pour la caméra installée au carrefour de l'église	ENEDIS	1 109.40 €
TOTAL		16 998.40 €

Le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental, dans le cadre du programme « Mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection », à hauteur de 50 % du montant HT, soit 8 499.20 €.

Une autre subvention peut également être sollicitée auprès du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalité) à hauteur de 30% du montant HT, soit 5 099.52 €.

Si ces deux subventions sont accordées, le reste à charge pour la commune serait de 3 399.68 € HT.

Une discussion s'engage :

Frédéric ARMENJON pense que le choix des équipements de la deuxième tranche n'est pas judicieux.

Pour lui, la deuxième tranche devrait être consacrée à la protection des entrées du village.

Michel LEDERMAN précise que la gendarmerie nous a conseillé de privilégier d'abord les bâtiments publics et en particulier les bâtiments scolaires et périscolaires.

Après divers échanges, le maire propose de passer au vote.

Sa proposition ainsi que les demandes de subventions associées sont adoptées par 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

4) Dispositifs anti-intrusion sur les terrains communaux : demande de subvention.

Afin d'éviter les intrusions sur les terrains communaux, le maire propose de retenir le devis de l'entreprise AC bâtiment s'élevant à 9 469.58 € HT et comprenant :

Rue des Romains : entrée du terrain de la Cure	Pose d'un portique fixe (hauteur 2m, largeur 5m) et de deux potelets déverrouillables en inox.
Rue de la Cure : autre entrée du terrain de la Cure	Remplacement du petit arceau par un potelet inox.
Chemin des Troulots	Mise en place d'un portique amovible (hauteur 2m, largeur 4m).

Les différents dispositifs sont éligibles au programme « Village Côte d'Or » du Conseil Départemental (subvention à hauteur de 50%, soit 4 734.79 €).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Aire de jeux : acquisition d'une balançoire

La commission enfance, jeunesse propose d'installer dans le parc des enfants, à l'arrière de la mairie, une balançoire double. Elle propose de retenir le devis de l'entreprise aj3m pour 3 649.20 € HT (modèle en acier galvanisé pour enfants de 1 à 14 ans).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Projets école maternelle : proposition de subvention

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de la Directrice de l'école maternelle pour deux actions :

- Animation sur le thème du Moyen Age ayant eu lieu le 10 janvier 2022. Coût 160 €.
- Sortie à la ferme pédagogique de Francheville prévue le 28 juin 2022.

Le coût total des deux actions est de 758.20 €. Une subvention de 125 € a été accordée par la communauté de communes. Reste 633.20 € à financer.

Après discussion, Bernard ADAM propose d'attribuer une subvention de 300 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7) Syndicat SIEAVS (eau potable et assainissement) : modification des statuts

Afin de se mettre en conformité avec le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil syndical, le 7 avril 2022, a procédé à une modification des statuts afin de rétablir l'égalité de représentation entre toutes les communes.

Ainsi, la commune de Bellefond qui avait deux représentants titulaires, en perd un. Thierry AVIET et Rose-Marie MATHYS, qui avaient été désignés chacun dans une compétence proposent que Thierry AVIET soit le délégué titulaire et Rose-Marie MATHYS, déléguée suppléante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8) Modalité de publication des actes administratifs

Le Maire indique que, dans les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de publicité des actes administratifs doivent être précisées avant le 1^{er} juillet 2022. Dans le cas contraire, la publicité devra se faire uniquement par voie électronique (un certain nombre d'informations sont déjà transmises sur le site internet).

Philippe RODRIGUES indique que la capacité mémoire du site internet n'est probablement pas encore suffisante pour passer totalement à une publicité électronique.

Afin de tenir compte de ce fait, mais aussi pour permettre aux habitants n'ayant pas encore accès à internet d'avoir accès à l'information, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de garder la publication par affichage sur le panneau en façade de la mairie.

En parallèle, les possibilités d'augmenter la capacité mémoire du site internet seront étudiées.

9) Avenant Régie de recettes

Le Maire propose la possibilité de vendre aux habitants de la commune les pots de miel issus de la récolte du rucher de Bellefond. Afin de pouvoir encaisser le produit de la vente, il est nécessaire de modifier l'arrêté de création de la régie de recettes instituée en 1995, qui limite les ventes aux fêtes communales.

Madame VADOT a été nommée régisseur titulaire à cette même date ainsi que son suppléant. Celui-ci n'étant plus en fonction, il est proposé d'en désigner un nouveau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'élargissement de la régie de recettes à des ventes hors des fêtes communales, et en particulier de pots de miel.

Laure MORLAND propose sa candidature comme suppléante. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

10) Tarifs repas du 14 juillet

La commune organisera probablement un repas le soir du 13 juillet. La commission des fêtes en précisera les modalités. Le Maire propose de maintenir les derniers tarifs pratiqués : 7 € pour les adultes et 3 € pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11) Informations et Questions diverses

- Le Maire informe le Conseil municipal que les bornes seront installées sur un trottoir rue d'Asnières, après accord des riverains, afin d'améliorer la sécurité des piétons.
- Participation mutuelle : le maire fait part de l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion concernant le projet de délibération en date du 11 avril dernier relative à la participation de la commune à la mutuelle des agents si celle-ci est labellisée.
- Le Maire présente aux conseillers municipaux la lettre illustrée par les élèves de l'école primaire en remerciements du don obtenu grâce au bénéfice de l'exposition-vente du « Vide jardin » d'un montant de 221 €.
- Le Maire indique qu'une réunion aura lieu mardi 28 juin avec les services du Conseil Départemental afin de poursuivre l'étude des aménagements de sécurité à réaliser rue d'Asnières et rue de Ruffey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Philippe MEUNIER

